

Le 17 janvier 2019

Déclaration liminaire générale CTR du 17 décembre 2019.

Monsieur le président, nous vivons une phase particulière du dialogue social.

En effet, depuis le début du mois de novembre 2018, les pouvoirs publics sont confrontés à une contestation citoyenne que certains observateurs n'hésitent pas à qualifier par les termes de révolte citoyenne.

Cette contestation qui se développe massivement depuis la première journée d'action nationale du 17 novembre 2018 a désormais de multiples dimensions : contestation fiscale au départ basée sur la nécessité de restaurer le pouvoir d'achat des salariés, des travailleurs indépendants et des retraités, elle interpelle désormais après 2 mois de mobilisation, de nombreux aspects des politiques publiques, le fonctionnement institutionnel, la politique européenne de tutelle sur les finances publiques nationales, les techniques de garantie du pouvoir d'achat des citoyens et des résidents français, la politique de réduction des services publics, etc.

Depuis le mardi 15 janvier 2019, nous entrons dans une nouvelle phase de dialogue avec l'ouverture par le président de la République du grand débat national. A cette heure, il est difficile de dire de façon certaine que le Grand Débat National (GDN) ne se bornera pas simplement à une opération de diversion dont les conclusions ne remettraient pas en cause une politique ultra-libérale menée depuis de nombreuses années par nos élites.

Ecartons tout de suite les critiques qui pourraient être apportées à la qualification portée de politique ultra-libérale. En effet, d'après les informations disponibles, le programme gouvernemental va même jusqu'à porter des projets de privatisation des Aéroports de Paris (ADP) ou de la Française de jeux et cela après la désastreuse

privatisation des Sociétés Economie Mixtes (SEM) gérant les autoroutes françaises, avec une nouvelle hausse des tarifs autoroutiers au 1er février 2019, en plein débat sur la sauvegarde du pouvoir d'achat des français. Trivialement, on pourrait dire que les pouvoirs publics s'ingénient à privatiser les « machines à cash » dont il disposait pour financer par ailleurs des services publics.

Revenons au GDN. Ce départ part sur des bases étranges, ce qui pousse les instances de FO à une attitude critique. Examinons quelques questions posées par le président de la République dans sa lettre aux français :

- « Quels impôts faut-il baisser en priorité ? »

et corrélativement les questions liées :

- « Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? »
- « Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassées ou trop chers par rapport à leur utilité ? ». Notons que cette question suppose que l'on sache mesurer de façon incontestable l'utilité d'un service public. Comment mesurer par exemple, de façon univoque, le niveau d'utilité du service de la sécurité publique ? Mais passons à ce stade sur les approximations méthodologiques.
- « Comment voudriez-vous que l'Etat soit organisé et comment peut-il améliorer son action ? »
- « Faut-il revoir le fonctionnement de l'administration et comment ? »

Si le GDN n'est pas une opération de diversion, chaque fonctionnaire peut légitimement être saisi par le vertige au-dessus du vide quant un système de démocratie représentative en appelle dans des termes si généraux et englobants à l'expertise du citoyen.

La question centrale nous semble être la suivante : comment en est-on arrivé là ?

L'USD-FO estime que la pratique solitaire du pouvoir par des élites politiques déconnectées des réalités est la principale source d'explication.

Evidemment, les représentants de ces élites déconnectées pourraient taxer cette assertion de populiste, la pire condamnation dans les éléments de langage utilisés pour disqualifier les contradicteurs de l'ordre TINA, c'est à dire « there is no alternative », pas d'alternative sous-entendue à l'ordre ultra-libéral.

Nous allons donc développer notre argumentaire sur l'existence d'élites déconnectées.

Un symptôme significatif de cette déconnexion est le souci de contourner les corps intermédiaires. Nous laisserons à d'autres le soin de défendre la nécessité de ne pas réduire le rôle des maires, des conseillers municipaux, des présidents de département et de régions. En tant que syndicalistes nous dénonçons toutes les nombreuses manœuvres, dont le rythme s'accroît, de contournement des organisations syndicales représentatives définies par la loi n° 2010-751 dite de « rénovation du dialogue social ».

Evidemment, nos élites déconnectées pourraient prétendre que l'évocation de ces manœuvres de contournement relève de la théorie du complot, autre élément des éléments de disqualification des contradicteurs de l'ordre TINA.

Nous allons donc illustrer ces tentatives de contournement par des faits saillants :

- Inscription dans des décrets et règlements portant sur les statuts et la politique salariale dans la Fonction publique des termes d'un accord minoritaire (accord PPCR) en contradiction avec les termes de l'article 28 de la loi sur la rénovation du dialogue social.
- Mise en place de modification de règlement particulier (MUTATIONS) sans vote formel en CTR comme si la question des mutations ne relevait ni de l'organisation des administrations, ni de la gestion prévisionnelle des effectifs des services.
- Présentation de mesures de réorganisation sans vote en CTR.
- Dans des réformes organisationnelles majeures, vote en CTR sur le seul volet « nouvelle organisation des services » sans présentation synchrone du plan social qui doit intégrer les volets « accompagnement de la mobilité » et « redéploiement des parcours professionnels ». Ce fut le cas lors du vote sur le PSD 2014-2020.
- Pour des réformes stratégiques majeures comme la réduction pluriannuelle des missions fiscales de la Douane, absence de présentation en CTR de l'étude d'impact. Nous faisons allusion au projet CAP 2022 sur lequel la communication officielle est minimale.

FORCE OUVRIÈRE

- Tentative de réduire à terme la présence des organisations syndicales lors des CAP. Il s'agit toujours du projet « fantôme » CAP 2022 qui constitue une menace réelle sur la qualité future du dialogue social institutionnel.
- Absence de mise en œuvre des revalorisations indemnitaires pour les agents des services à compétence ou vocation nationale obtenues à la suite des GT des 20 juin et 26 septembre 2017 alors même qu'elles/ devaient être mises en paiement au 1er janvier 2018. Nous rappelons que l'USD-FO a aussi présenté un volet pour la reconnaissance indemnitaire des chefs de section, responsables de pôle, responsables d'équipes dans ces différents services.
- Nous terminerons par l'évocation d'un cas lié à l'ordre du jour qui nous réunit. Comment peut-on envisager d'instaurer un régime de travail H24 en OP/CO dans le réseau (hors protocole de ROISSY) sans préciser en détail les paramètres de ce nouveau régime (reconnaissance de la pénibilité, régime indemnitaire, rythme de travail, ...) alors même que l'instauration d'un tel régime en OP/CO constitue une révolution culturelle pour la Douane.

Nous terminerons cette intervention en revenant sur le GDN. Si l'on est objectif, ce débat résulte de la grande détermination affirmée par les gilets jaunes. Ces manifestants ont aussi exprimé leurs sérieuses critiques quant à l'action des organisations syndicales par rapport à la faiblesse des résultats obtenus sur le plan du pouvoir d'achat des salariés et des travailleurs indépendants. Comme vous-même, monsieur le président, nous devons donc remettre en question nos méthodes pour être à la hauteur des événements.

L'USD-FO s'oppose vigoureusement depuis de nombreuses années à toute stratégie de simple accompagnement de réformes régressives. Sur le pouvoir d'achat, on ne peut s'accommoder de l'octroi épisodique de quelques points d'indice, en général en période pré-électorale, couplé au ralentissement des avancements d'échelon et de la baisse continue des taux de promotion intra et inter-catégoriels.

En conséquence, l'USD-FO réaffirme ses revendications en matière de pouvoir d'achat :

FORCE OUVRIÈRE

- indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation,
- ouverture de négociations pour apurer le manque à gagner pour les fonctionnaires du fait de la déconnexion de la valeur du point d'indice de l'évolution de l'inflation depuis le début des années 2000. Etude d'une augmentation compensatrice de la valeur du point ou octroi de points supplémentaires.
- ouverture d'une négociation sur la revalorisation nécessaire des indemnités de repas et de nuitée inclus dans les frais de déplacements.
- indexation des retraites sur l'inflation.

L'USD-FO n'a pas à faire la preuve de son appétence pour la négociation et de sa capacité à négocier (réformes statutaires de 2007, 2012, accords dits de MONTREUIL 1, de MONTREUIL 2, accords sur l'accompagnement social et financier des mobilités induites par le PSD) mais aussi de sa capacité à rejeter les accords low-cost.

Mais pour négocier il faut que les responsables politiques et administratifs fassent la preuve de leur volonté de ne pas contourner les problèmes de pouvoir d'achat rencontrés par les fonctionnaires et celle de ne pas tenter de contourner les organisations syndicales représentatives. Espérons, monsieur le président, que vous soyez au rendez-vous et que vous affirmiez votre volonté de ne pas faire partie des élites déconnectées.

Nous comptons aussi sur vous pour faire état de ces revendications au plus haut niveau de l'Etat.
